

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°982 SEANCE DU VENDREDI 30 MARS 2018

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Pierre BEDIER, Président.

M. Nicolas DAINVILLE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Sylvie d'Estève, Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Alexandre Joly (pouvoir à Nicole Bristol), Guy Muller (pouvoir à Cécile Dumoulin), Alexandra Rosetti (pouvoir à Pierre Bédier)

Adoption des comptes rendus analytiques n°979 du 22 décembre 2017, n°980 du 26 janvier 2018 et n°981 du 9 février 2018

Yves VANDEWALLE – Je souhaite apporter deux corrections de détails au compte rendu de la séance du 22 décembre 2017. La première concerne mon intervention en page 9 et consiste à remplacer « *alléger les impôts dès 2018 avec une liasse fiscale de 2016* » par « *alléger les impôts dès 2018 avec le coup de massue fiscal de 2016* ». La seconde concerne mon intervention en page 13 et consiste à remplacer « *une capacité d'autofinancement* » par « *une importante capacité d'autofinancement* et enfin « *une fiscalité à l'époque la plus basse de France* » par « *une fiscalité à l'époque inférieure à la moyenne de la strate* ».

Sous réserve de ces modifications, le Conseil départemental adopte à l'unanimité les comptes rendus analytiques n°979 du 22 décembre 2017, n°980 du 26 janvier 2018 et n°981 du 9 février 2018.

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

M. LE PRESIDENT – Je salue les élèves de CM 2 de l'école élémentaire Nouvelle Amsterdam d'Élancourt et leur souhaite la bienvenue. Ils seront reçus par leurs conseillers départementaux Nicolas Dainville et Anne Capiaux.

La liste des marchés supérieurs à 4 000 HT déposée sur table n'appelle pas de commentaire. Les tableaux constituant cette communication seront annexés au compte-rendu de séance.

Désignation des représentants du Département au conseil de surveillance du centre hospitalier de Plaisir

M. LE PRESIDENT – Le centre hospitalier Jean-Martin Charcot et l'hôpital gériatrique et médico-social de Plaisir-Grignon ont fusionné et ont donné naissance au centre hospitalier de Plaisir au 1^{er} janvier 2018. Il n'est donc plus nécessaire d'avoir deux représentants du Département dans chaque établissement. Mme le Maire de Plaisir siège déjà au Conseil d'administration en tant que présidente du Conseil de surveillance. Je vous propose de nommer Sonia Brau et Bertrand Coquard pour représenter le Département au Conseil de surveillance de ce nouveau centre hospitalier.

Il en est ainsi décidé.

Bilan de fréquentation touristique 2017

M. LE PRESIDENT – Ce bilan vous est remis sur table.

Marie-Hélène AUBERT – Je souhaite apporter quelques précisions relatives à la plaquette « Découverte », que ma collègue Joséphine Kollmannsberger et moi-même avons élaborée. Dans le cadre des jurys des villes et villages fleuris, nous avons rencontré de belles réalisations environnementales et il nous a paru intéressant de les partager avec les techniciens des espaces verts et les élus au développement durable des différentes communes yvelinoises. De nombreux domaines environnementaux sont concernés, allant de la renaturation des cimetières à la biodiversité et la permaculture, en passant par les jardins familiaux. Nous vous invitons à faire découvrir cette plaquette à vos élus et techniciens des espaces verts.

Joséphine KOLLMANNSBERGER – Suite au bilan de fréquentation touristique et au nouveau projet mis en place par les Yvelines en collaboration avec les Hauts-de-Seine, il nous a paru important d'attirer votre attention sur les grands projets en cours dans les mois à venir sur le département des Yvelines. Y est adjointe la carte touristique des Yvelines, afin de vous faire découvrir des sites que vous ne connaissez peut-être pas.

M. LE PRESIDENT – Je vous invite à présent à traiter notre ordre du jour. Les quatre premières délibérations sont d'importance et montrent à quel point le département des Yvelines est un partenaire puissant et pertinent au service de nos communes et de ses habitants. Je donne la parole à Catherine Arenou.

Plan Yvelinois d'amorce à la Rénovation Urbaine – Adoption de la Convention avec le territoire de GPS&O

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Mes chers collègues, il s'agit d'autoriser le Président à signer une convention avec un certain nombre de villes et le Président de la communauté urbaine GPS&O. Le 22 décembre 2017, l'assemblée départementale a voté un projet d'amorce à la rénovation urbaine en le dotant d'une autorisation de programme de 30 millions d'euros.

Le Département doit signer sa première convention avec la communauté GPS&O. le projet d'amorce à la rénovation urbaine avait comme vocation de redonner de la visibilité sur l'accompagnement du Département aux projets de rénovation urbaine, alors que ceux-ci, même s'ils avaient été ciblés par l'Etat dans le cadre du soutien de l'ANRU, peinaient à démarrer. Ces programmes ont été étendus à un certain nombre de villes en « quartiers politiques de la ville », nécessitant une action forte sur une réhabilitation, voire un désenclavement, ainsi qu'à des villes en « quartiers de veille » dont la fragilité commençait à se faire sentir.

Le Département finance donc les espaces publics, des voiries, des équipements publics et la réhabilitation de parcs sociaux faisant intervenir trois grands maîtres d'ouvrage : les E.P.C.I., les communes et les bailleurs sociaux sur leurs compétences respectives.

Cette convention concerne 22 opérations. Leur sélection a été réalisée en deux temps. Le Département a d'abord demandé aux services de la communauté urbaine de présélectionner un certain nombre de projets avec l'obligation qu'un OS soit donné avant le mois de décembre 2019 pour une fin de programme complète en quatre ans. Ceci impliquait d'identifier des opérations connues, faisant l'objet de consensus sur le territoire et qui nécessitaient un « coup de pouce » du Département pour démarrer rapidement.

Les opérations portées avec maîtrise d'ouvrage de GPS&O concernent 8 communes : Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Ecquevilly, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Jolie, Poissy et Vernouillet. 11 opérations sont portées en maîtrise d'ouvrage GPS&O, 4 opérations en maîtrise d'ouvrage de la ville (sur 3 communes) et 7 opérations sont portées en maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux (Les Résidences Yvelines Essonne, OSICA et EFIDIS). L'investissement de la collectivité départementale est à hauteur de 22,96 millions d'euros.

Nous délibérerons lors du conseil départemental de juin sur l'aboutissement des conventions portées par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, puis par celles de Saint-Germain-Bocles de Seine.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des demandes d'interventions ?

Hélène BRIOIX-FEUCHET – Nous tenons à remercier vivement Catherine Arenou pour cette aide substantielle apportée notamment aux communes « non A.N.R.U. » comme c'est le cas de Vernouillet, pour laquelle le plan d'amorce participera largement au nouveau visage du quartier de la cité du Parc.

M. LE PRESIDENT – Je remercie Catherine Arenou d'avoir été la cheville ouvrière dans la réflexion et la rédaction du plan d'amorce à la rénovation urbaine et d'avoir été l'interlocutrice, à l'occasion de cette première convention, d'une intercommunalité de notre territoire départemental. Cela confirme la grande urgence à réamorcer la politique de la ville. Nous avons assisté cette semaine à un événement loin d'être anodin, à savoir la démission du maire de Sevran, après 17 ans de mandat, qui se déclare épuisé. Les situations des communes comme Chanteloup-les-Vignes, Trappes, Sartrouville, Mantes-la-Jolie, ne peuvent pas trouver leur réponse au seul niveau communal. Le discours d'extrême droite consistant à dire que les sommes folles qui y sont engouffrées ne changent rien et qu'il ne faut plus les verser est en train de tranquillement contaminer les esprits : il est suicidaire. Ces quartiers regroupent tous les maux de la société française. La loi D.A.L.O., qui donne un droit obligatoire au logement, s'exerce là où les logements sont vacants et où le *turnover* est déjà important, dans les zones les plus misérables. On continue à entasser la misère sur la misère ! La porosité des frontières se retrouve également dans ces quartiers, où l'on constate la présence croissante de primo-arrivants. Les responsabilités en matière éducative de ces communes font qu'elles sont submergées par l'apparition d'enfants qui ne sont pas aptes à suivre une scolarité normale.

Je tiens à vous rappeler combien le département des Yvelines prend ses responsabilités à cœur et combien il espère que l'Etat reprenne enfin les siennes. Catherine Arenou a beaucoup travaillé avec l'ancien ministre de la ville Jean-Louis Borloo, que j'ai moi-même rencontré afin de lui expliquer ce que faisait le département des Yvelines, et qui doit prochainement rendre un rapport au Premier Ministre, dont on espère qu'il marquera le redémarrage d'une politique de la ville qui n'existe plus aujourd'hui.

Quels que soient les efforts du Département, ils sont considérables à notre échelle, mais ne sont pas à l'échelle des problèmes. Si nous ne mobilisons pas d'autres partenaires, les bailleurs sociaux, l'État et la Région, nous ne pourrions pas poursuivre ce que nous avons commencé à faire, à savoir sortir ces quartiers de leur situation. Cela se traduira par une inutilité de toutes les dépenses engagées. Il ne faudrait pas qu'un nouveau « 2005 » fasse comprendre à l'Etat qu'il fait fausse route et l'oblige à recommencer tout ce qu'il a oublié de faire et qui s'est délité.

Pierre FOND – Je suis très sensible à la politique proposée dans cette délibération. Nous sommes plusieurs dans cette assemblée à bien connaître depuis un certain nombre d'années les problématiques posées par ces quartiers. Tout ne se résout pas par l'argent, et les problèmes rencontrés par ces quartiers n'ont pas uniquement une solution financière. La marque de la solidarité départementale sur ces problématiques

est pour nous essentielle à un moment où nous constatons deux choses : la généralisation sur d'autres territoires des problématiques rencontrées sur ces quartiers (petites villes, villages...) et la perte d'efficacité de l'Etat sur le sujet.

Je suis un ancien élève de l'E.N.A. et j'ai eu la chance de travailler sur le développement social des quartiers à Marseille et Lyon, qui consistait à repeindre les cages d'escalier. L'action du Ministre Borloo a permis de mobiliser de manière intelligente et durable les moyens de l'État et des autres collectivités. Ces dispositifs à l'origine efficaces ont été maintenus, mais ont perdu depuis en efficacité. La construction des dossiers de rénovation urbaine est aujourd'hui beaucoup plus complexe, avec beaucoup moins de moyens. Nous sommes retombés dans l'ornière procédurale, qui, je pense, explique le départ du maire de Sevrans.

L'intervention du Département au travers de sa politique offre une solidarité à tous. Je pense notamment aux écoles et aux collèges, qui sont fondamentaux dans ces quartiers et sont très précieux pour faire bouger le reste. Il est important de faire entendre à l'État que nous ne devons pas retourner dans les errements du passé, au risque de nous retrouver avec des émeutes, car le feu couve toujours. Je vous remercie par avance de voter cette délibération, très utile.

Karl OLIVE – Je pense que nous devons mesurer les moyens et l'initiative du Département à l'endroit de ces actions en politique publique. Je remercie Hélène Brioix-Feuchet de l'avoir souligné. Si nous avons parfois l'impression sur le terrain d'entendre le même discours, nous devons néanmoins nous en féliciter. Sur la ville de Poissy, le quartier populaire de la Coudraie, qui avait été construit de toutes pièces par le premier directeur de Simca Chrysler pour les enfants du personnel de l'usine, avec une véritable mixité sociale. On trouvait dans des tours de 11 étages des familles algériennes, marocaines, espagnoles, turques... après les 30 glorieuses, ces quartiers ont totalement changé et nous avons tous manqué le carrefour de la mixité sociale. Nous avons une responsabilité aujourd'hui par rapport à cela d'imposer les choses et de refuser ce que souhaite instaurer l'État. Dans la commune de Poissy, tous les bénéficiaires du DALO étaient systématiquement orientés vers le même quartier populaire de Saint-Exupéry. Ce quartier est devenu monoculturel et n'accueille plus qu'une population d'Afrique Noire. Nous devons nous battre pour retrouver une vraie mixité sociale. Ce plan proposé par le Département doit nous inciter à travailler sur ces sujets, au risque d'être confrontés à des problèmes tels que ceux que nous avons vécus en 2005. Nous devons profiter du développement économique autour de ces quartiers, en imposant aux entreprises qui s'y installent de travailler au développement de l'économie locale et s'appuyer sur ses forces vives.

Marie-Hélène AUBERT – Lorsque je vais à la Préfecture pour créer un centre d'hébergement pour les femmes et une pension de famille à Jouy-en-Josas, on me dit qu'il n'y a plus de budget pour le faire !

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5750 est adoptée à l'unanimité.

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Merci mes chers collègues pour ce vote. Ce plan d'amorce que vous venez de voter est un exemple unique sur le territoire français, qui va permettre d'avancer plus rapidement sur nos territoires, car l'A.N.R.U. intervient davantage sur les territoires où il existe une autre volonté d'accompagnement.

Convention Prior'Yvelines volet Rénovation Urbaine avec la commune de Limay, GPS&O et l'EPARECA

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Le plan Prior'Yvelines est un plan d'accompagnement de l'offre résidentielle. Il vous est proposé de délibérer sur la signature d'une convention avec la commune de Limay, G.P.S.&O. et l'E.P.A.R.E.C.A. Ce projet aurait pu rentrer dans le plan d'amorce. Limay dispose d'un plan régional de rénovation urbaine. Le centre commercial du quartier de la Source a brûlé et la seule offre commerciale restante est une pharmacie, dont le propriétaire a souhaité partir. Dans le cadre du plan Prior'Yvelines, nous avons monté une convention avec E.P.A.R.E.C.A. qui s'investit à hauteur de plus de 2 millions d'euros afin de créer un nouveau centre commercial sur une friche urbaine appartenant à la commune. Le Département y consacrera plus d'1 million d'euros dans le cadre de son plan Rénovation Urbaine. G.P.S.&O. complétera ce plan de rénovation.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit d'un sujet très compliqué. Je me réjouis de sa résolution au travers de cette délibération. Si le Département ne se mobilise pas, la commune de Limay se retrouve seule, sans moyens, face à une situation catastrophique. La fermeture définitive de ce centre commercial aurait provoqué un enfermement encore plus important du quartier. Ce centre commercial permettait non seulement aux habitants de faire leurs courses, mais également d'attirer les habitants extérieurs au quartier. Notre isolement face à ces difficultés rencontrées par les quartiers populaires est attristant.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5751 est adoptée à l'unanimité.

Plan départemental d'appui aux communes carencées

M. LE PRESIDENT – Je rapporterai moi-même cette délibération, sans doute la plus importante que nous ayons à voter aujourd'hui et probablement une des plus importantes que notre assemblée aura à voter au cours de cette mandature. Le département des Yvelines est marqué par de fortes disparités entre communes, en

particulier en matière d'habitat. Ces différences sont notamment liées à la période industrielle : de grands quartiers d'habitat social sont nés dans le centre du département et la vallée de Seine (Trappes, la Verrière, Poissy...), où les logements sociaux ont été concentrés. Les autres villes étant plutôt résidentielles, la croissance du logement social y a été moins rapide.

La loi S.R.U. a tenté de gommer ces disparités, mais a été amendée par la loi Duflot. Ses amendements ont été particulièrement rudes, avec une élévation du plafond du taux de logements sociaux de 20 à 25 %, des plans triennaux aux objectifs élevés et des pénalités non seulement financières, mais pouvant entraîner une perte du droit des sols par la commune et son transfert à l'État.

Cette situation d'aggravation a triplé le nombre de communes carencées, malgré une application de la loi à mon sens modérée par le Préfet des Yvelines. Désormais, elles sont au nombre de 19, avec des objectifs qui vont en se renforçant, car 50 % du retard doivent être rattrapés entre 2020 et 2022, et 100 % entre 2023 et 2025. En réalité, mes chers collègues, nous assistons à une catastrophe annoncée pour ces 19 communes. Elles ne pourront pas s'en sortir seules. La plupart des maires en ont pris conscience et prennent déjà des mesures en anticipation de ce dispositif. Nous souhaitons agir efficacement dès à présent, avant qu'il ne soit trop tard. Le problème doit être pris en main avant la fin de ce triennat. Les pénalités financières et juridiques seront prodigieuses.

Nous allons faire feu de tout bois : la mobilisation foncière doit se faire partout, et d'abord sur le foncier disponible et le moins coûteux. Lorsqu'une commune dispose de foncier et le gaspille, qu'elle ne vienne pas demander l'aide du Département. Nous devons ensuite mettre en œuvre des dispositifs d'acquisition dans le secteur privé pour transformer des logements en logements sociaux, qui sont beaucoup plus onéreux et complexes. Il sera également nécessaire de monter avec les bailleurs sociaux des opérations de densification de leur patrimoine. La densification serait l'ennemi du bonheur : la densité avenue Georges V est supérieure à 1 à Paris, alors qu'elle est inférieure à 0,25 dans les logements sociaux du quartier des Peintres au Val fourré.

Nous allons donc mobiliser tous les dispositifs possibles : le foncier existant, le parc privé et nous mettrons des outils d'ingénierie à la disposition des communes. En effet, il ne s'agit pas seulement d'argent, mais également de savoir-faire. Si la gestion du fonds départemental foncier a été tumultueuse, nous avons pu le préserver. Nous avons conçu un « carré magique » afin de pouvoir réaliser des opérations d'aménagement complexes, dont les côtés sont le foncier, la capacité d'aménager (Citalios), un bailleur social (Les Résidences) dont le Département est le premier actionnaire et enfin le dispositif que nous sommes en train d'adopter, permettant d'abonder financièrement et permettre aux autres acteurs de le faire.

Je vous propose une mobilisation générale, extrêmement forte et unique : aucun autre département n'a mis en œuvre le dispositif que nous souhaitons mettre en œuvre, si ce n'est l'ancien département de Paris.

Nous avons à décider ce matin de mettre en place un dispositif particulièrement puissant et unique, qui peut permettre de faire sortir nos 19 communes de leur carencement. Nous ne conventionnerons pas nécessairement avec les 19 communes, si nos conceptions diffèrent, notamment sur la question de la densité. Si on m'explique qu'il faut construire sur du foncier libre des pavillons avec de grands jardins, nous ne saurons pas le faire. Dans certaines communes, certains élus sont lucides, ils sont prêts à faire des efforts mais qui vont nous coûter cher. Je demande à l'adjointe au maire de La Celle-Saint-Cloud de me pardonner, mais le Département doit mobiliser de l'argent là où l'on sait que nos efforts produiront des effets. Cela doit se faire en harmonie : il est préférable de savoir dès le début que nous ne nous accorderons pas, plutôt que de se lancer dans des bricolages, sans trouver de solutions. La situation est trop grave. Je souhaite bien du plaisir aux maires qui reprendront par la suite la gestion de ces communes. Certains rêvent depuis 20 ans, comme le maire de La Celle-Saint-Cloud. Ceux qui pensent que la loi S.R.U. sera modifiée se trompent lourdement et nuisent à leur commune par la même occasion.

La délibération qui vous est proposée à une philosophie forte : je ne vous propose pas de voter un tiroir-caisse, mais à la fois des financements et des outils. Les trois dispositifs doivent être pris ensemble, sinon ils ne fonctionneront pas. Soyons bien conscients que nous vivons ce matin un moment historique où nous devons être solidaires et porter ensemble cette parole. Ceux dont les cantons possèdent des communes carencées doivent aller voir leurs maires et leur expliquer l'intérêt de ce dispositif. Certains maires refusent de voir la réalité en face et notre mission est de soutenir les communes et de faire de la pédagogie auprès des élus. Si les maires n'ont pas la volonté de travailler en harmonie avec le Département, le dispositif ne pourra pas fonctionner.

Je ne suis pas entré dans le détail de la délibération, puisque vous l'avez reçue en amont de la séance, mais je tenais à vous expliquer la philosophie de cette opération et la dimension politique exceptionnelle de cette délibération.

Olivier LEBRUN – Viroflay a failli être carencée, car si elle a atteint 65 % de l'objectif quantitatif, elle n'a réalisé que 18 % de l'objectif qualitatif au lieu de 30 %. Le Préfet a accepté de tenir compte des réalisations de l'État sur Viroflay.

M. LE PRESIDENT – Ce qui montre bien que le Préfet s'est montré à l'écoute.

Olivier LEBRUN – 19 communes étaient carencées à la fin de la période triennale qui vient de s'achever, contre 8 lors de la période précédente. Combien seront-elles à la fin de la période triennale 2017-2019 ? Probablement beaucoup plus que 19 : je sais que la commune de Viroflay le sera. Les opérations sont très longues à monter et le nombre de logements à construire toujours croissant. Durant mes 12 années de mandat à la mairie de Viroflay, je suis passé de 7 à 16 % de logements sociaux. Nous avons réalisé les opérations les plus simples. À présent, nous devons engager des opérations complexes. Il manque 650 logements sociaux à ma commune. Si nous voulons réellement faire de la mixité sociale, en nous basant sur une proportion de 50 % de

logements privés et 50% de logements sociaux, ce chiffre se transforme en 2 600 logements à construire à Viroflay. Je ne sais pas comment le faire. Nous ne pouvons pas construire uniquement du logement social, en faisant des unités de 50 à 70 logements et en concentrant les difficultés dans des immeubles telles que celles observées avec le D.A.L.O. Nous sommes confrontés à une loi absurde.

Il sera nécessaire d'accompagner les communes qui ne sont pas encore carencées, mais qui vont l'être. Cet accompagnement ne doit pas être nécessairement financier, quoique... Lorsque nous vendons un terrain communal pour construire du logement privé, nous le vendons deux à trois fois plus cher qu'à un bailleur social. Au fur et à mesure que les terrains communaux disparaissent et sont vendus à des bailleurs sociaux, la commune se prive de recettes futures importantes pour la réalisation d'équipements publics nécessaires pour la population qu'elle va accueillir, dans un contexte de baisse des dotations. Les communes sont prises entre la nécessité de devoir récupérer de l'argent au regard des réserves foncières qui s'amenuisent, et le fait que l'argent qui lui est prélevé est de plus en plus important.

Dans les communes comme Viroflay, il reste très peu de foncier disponible, sinon à réaliser du remembrement. Les propriétaires privés vendent à des promoteurs deux fois le prix de leur propriété. Si elles construisent des logements sociaux, les communes se privent de recettes, mais si elles ne le font pas ou le font à un rythme insuffisant, elles se créent des pénalités financières et juridiques.

Je soutiens très fortement cette délibération, qui permet d'aider les communes carencées tout en remplissant nos engagements moraux à construire du logement social et pas seulement du P.L.A.I. ou du P.L.S. Nous ne devons pas oublier les communes qui ne sont pas encore carencées, mais le seront bientôt : à la fin de l'actuelle période triennale, je parie qu'elles seront une trentaine dans les Yvelines.

M. LE PRESIDENT – Tout ce qu'a dit Olivier Lebrun est exact. Nous sommes confrontés à cette problématique, qui n'a malheureusement pas été anticipée, soit par manque de capacité à le faire, soit par absence de volonté, selon les communes. Nous intervenons donc à un moment délicat. Nous sommes la dernière chance de ces communes. La problématique est tellement complexe que c'est pour cette raison que nous proposons de l'ingénierie. Il est nécessaire de densifier les constructions avec des équipements publics insérés dans les rez-de-chaussée, ce qu'aucun promoteur ne peut faire. L'intervention d'aménageurs est indispensable. Les bailleurs sociaux doivent également être capables de payer plus cher si nécessaire, en étant adossés à la puissance publique capable de les subventionner en cas d'opération déséquilibrée.

J'insiste sur la complétude de notre délibération. Le logement social et la mixité font partie des villes, qui doivent accueillir des hommes, des femmes, des jeunes et des anciens, des pauvres et des riches. Nous sommes prêts à y consacrer des sommes importantes, mais également des outils. Aucune commune du département, même la plus grande ou la plus maligne, ne dispose des outils d'ingénierie. Les outils du Département sont faits pour être mis à disposition des communes. Si nous ne les

utilisons pas, cela ne marchera pas... Il ne s'agit pas d'une menace, mais d'un constat : une voiture sans moteur ne peut pas rouler.

Ghislain FOURNIER – Le mandat de maire devient très difficile, notamment en lien avec cette problématique d'urbanisme, dont nous sommes dessaisis et sur laquelle nous disposons de moins en moins de moyens autonomes d'action. L'aide du Département sera donc particulièrement bienvenue, comme l'était le C.D.O.R., qui à l'époque a été une vraie réussite et a permis de créer dans les Yvelines ce qu'aucun autre département n'avait pu faire. L'état d'esprit est le même aujourd'hui.

Chatou rencontre les mêmes problématiques que Viroflay et affiche à peu près les mêmes chiffres. Cette commune est elle aussi prise dans une mécanique infernale, puisque l'assiette grossit au fur et à mesure des constructions de logements sociaux. La problématique est bien sûr liée à la densité, mais également à la mobilité. Densifier alors que l'on est confronté à d'énormes problèmes de mobilité montre l'aveuglement de ce texte, qui ne prend pas en compte les situations particulières des communes. Si les problématiques de mobilité étaient réglées, la densification à venir dans nos communes serait mieux acceptée. Par ailleurs, la pédagogie dont nous devons faire preuve doit s'adresser non seulement aux élus, mais également aux citoyens. J'ai tenté de modifier le P.L.U. de ma commune voici un an et demi, mais j'ai dû revenir en arrière face à une levée de boucliers de l'ensemble de la ville. Les maires sont également sensibles aux enjeux électoraux. Non seulement les élus, mais également le Conseil départemental doivent faire preuve de pédagogie, dès lors qu'il se lance aux côtés des maires dans cette volonté politique.

Lorsque le foncier est vendu trois fois sa valeur vénale, les communes seules ne peuvent rien faire si elles ne bénéficient pas d'aides de portage ou de soutien pour élaborer le *business model* et le montage financier de l'opération.

Je suis très favorable à cette aide du Département, comme je l'étais au moment du C.D.O.R.

M. LE PRESIDENT – Vous avez parfaitement raison sur la question des mobilités. Comme il nous en fait la démonstration avec la Société du Grand Paris, l'État se montre incapable de tenir ses engagements. On nous a promis 50 fois la ligne 18. Si nous la voyons, cela sera un miracle ! Bien sûr, il s'avère extrêmement compliqué de vendre ces sujets à nos concitoyens. Mais je pense qu'ils n'ont pas conscience de la gravité des choses. Je pense que la situation dépend de la place que le maire veut prendre de l'histoire de sa commune. Il vaut mieux être battu sur la défense de l'intérêt général plutôt que de rentrer dans l'histoire comme le maire qui aura fait en sorte que sa commune soit directement prise en main par l'État. Faute d'outils, l'État y fera une Z.U.P. La ville aura donc résisté pour éviter « n'importe quoi » et l'aura quand même ce résultat au final. Ces choix difficiles s'ajoutent aux ennuis que subissent les communes depuis quelques années, mais il est impossible de ne pas aller vers une relative confrontation avec l'opinion.

Prenons le cas de figure de la commune de Louveciennes. Le Préfet menace d'y faire un Projet d'Intérêt Général (P.I.G.). C'est ce qui se produira dans les communes carencées. Or l'État ne sait pas réaliser ce type de projet, et risque d'y faire un nouveau Chanteloup-les-Vignes. Pour éviter une urbanisation qui poserait un certain nombre de problèmes - les habitants craignent que les H.L.M. n'amènent une population qu'ils ne souhaitent pas accueillir dans leur commune, fassent perdre de la valeur à leur bien, augmente la circulation automobile, obligent à payer des équipements publics...), les communes peuvent au final se retrouver avec une situation encore plus catastrophique. Avec les Z.U.P., l'État ne fait pas dans la finesse et ne construit que des H.L.M. sans nécessairement penser au cadre de vie. C'est cela qu'il nous faut éviter à tout prix.

Le Département est confronté à des problèmes métaphysiques : doit-il ou non utiliser ses outils dans le cas d'un P.I.G., au risque de passer pour le « méchant » dans l'histoire, alors que ses outils peuvent permettre d'éviter le pire ? La menace est réelle et ne se résume pas à une seule augmentation des impôts : elle se traduira par la perte du droit des sols pour les communes carencées.

Bertrand COQUARD – Je suis élu aux Clayes-sous-Bois. Il est essentiel aujourd'hui de prendre conscience de la gravité de la situation. Ma commune a longtemps frôlé les 25 % et est carencée aujourd'hui, car il lui manque 11 logements sociaux ! Les conséquences immédiates de ce carencement, même s'il est « léger », sont que l'État a revu notre plafond à 30 %, contre 25 % de programmes auparavant. Nous avions prévu un équilibre financier avec 25 %, mais cette bascule à 30 % crée un fossé important. La prise de conscience vaut non seulement pour les citoyens, mais également pour le Conseil municipal. Les débats portaient sur l'application ou non des amendes, ils portent désormais sur ce carencement. J'entends encore certains qui minimisent la situation et invoquent un recours devant le Conseil d'État. Nous devons agir rapidement et fortement pendant cette période triennale, et préparer les prochaines, car le foncier se fait rare. L'étymologie du mot « politique » est la science des affaires d'une cité : il est toujours compliqué pour un élu qui souhaite se représenter aux élections de parler de logement social. Nous devons choisir entre aménager nous-mêmes quelque chose que l'on souhaite ou nous le voir imposé.

M. LE PRESIDENT – Je partage ces remarques. J'évoquerai la négociation difficile avec certaines communes dans le cadre du Prior'Yvelines. Une grosse opération d'aménagement s'annonce sur la commune de Saint-Germain-en-Laye et j'avais indiqué à son ancien maire que l'obtention de son Prior s'annonçait difficile. De même, j'avais eu des débats animés avec l'ancien maire socialiste de Conflans-Sainte-Honorine, qui ne comprenait pas pour quelle raison je souhaitais prévoir autant de logements sociaux dans le C.D.O.R. Ce maire arguait qu'il était dans la limite inférieure du carencement. Cette situation peut rapidement amener au carencement et à un plan triennal étouffant. L'urbanisme nécessite une anticipation. Les communes ne doivent pas se poser de questions lorsque du foncier se libère. Sans faire 100 % de logements sociaux, nous devons en construire le maximum. Le Préfet s'attache à constater les efforts fournis par les communes.

Cette délibération concerne à la fois les communes carencées et les communes déficitaires. L'urgence portera sur les communes carencées, pour autant que le maire et son administration soient mobilisés sur le sujet et partagent la philosophie et les outils du Département. Les communes déficitaires peuvent candidater au dispositif.

Laurent BROSSE – La ville de Conflans-Sainte-Honorine n'est pas une commune carencée, car elle bénéficie de la D.S.U. et est exonérée de ces obligations. Toutefois, elle en sortira dans trois ans. Conflans est effectivement à la limite, avec 21,4 % de logements sociaux, ce qui signifie qu'il lui faut construire 600 logements sociaux pour atteindre ce taux de 25 %. Les programmes immobiliers prévoient rarement 100 % de logements sociaux, ce qui implique de multiplier les opérations pour respecter cette obligation. Le problème d'absence de foncier est réel : dès que nous voulons construire des logements, nous devons nous lancer dans des opérations complexes, car nous devons attendre la libération de friches industrielles, des départs d'entreprises ou des logements à réhabiliter et à rénover pour nous lancer dans des programmes de construction. Ces opérations sont longues, nécessitent un accompagnement en termes d'ingénierie et de portage foncier. Ces opérations sont d'autant plus compliquées que l'acceptabilité de la population atteint ses limites.

Conflans-Sainte-Honorine s'inscrit actuellement dans un programme de démolition/construction d'un gymnase complété par une opération de logement, le but étant d'équilibrer financièrement l'opération. Il s'agit d'une cinquantaine de logements dans le secteur gare. Les réunions publiques ont été houleuses et je rencontre tous les trimestres les copropriétaires voisins, car l'opposition est forte sur ce dossier. Nous pouvons leur expliquer la nécessité de construire des logements compte tenu de la situation en Ile-de-France, mais le fait qu'il s'agisse de logements sociaux est encore plus problématique. Le défi à relever par les maires n'est pas évident aujourd'hui. Je crains que ma commune éprouve des difficultés à respecter ses obligations dans les années à venir.

Je note qu'aucune enveloppe financière n'est mentionnée dans ce rapport, mais je suppose que l'aide financière sera accordée au cas par cas et que les conventions entre la ville et le département des Yvelines seront revalidées.

M. LE PRESIDENT – En effet. Les sommes seront conséquentes : il est inutile de les inscrire au budget, compte tenu de la complexité de ces opérations. Il est probable qu'aucun crédit ne sera appelé en 2018, ou alors en toute fin d'année.

Laurent BROSSE – Je précise que les prochaines opérations de logement sur ma ville se réaliseront sur des friches industrielles, ce qui signifie que nous sacrifions des terrains propices au développement économique pour y construire des logements. Les communes risquent de devenir très résidentielles et de perdre leur tissu d'entreprise.

M. LE PRESIDENT – Le vice-président du développement économique du G.P.S.&O. que je suis est catastrophé par cette situation : entre deux maux, il faut choisir le moindre. Le taux d'emploi de cette intercommunalité baisse régulièrement et il faudrait mobiliser du foncier. Les agriculteurs nous reprochent de consommer des terres

agricoles, les industriels ne rendent pas à l'industrie les terrains qu'ils n'utilisent plus... Dans cette affaire des communes carencées et déficitaires, il y a urgence. Dans ce département, une trentaine de communes risquent de sortir du droit commun et vivront des alternances politiques tous les six ans et des situations ingérables. Lorsque l'Etat aura pris la main et fera n'importe quoi, les maires, quelle que soit leur étiquette politique entendront ce qu'entendent les intercommunalités de la bouche des citoyens : lorsqu'ils les interpellent sur certaines situations et que les intercommunalités répondent qu'elles ne relèvent pas de leur compétence, les citoyens leur demandent à quoi elles servent et savent le leur rappeler lors des élections suivantes. L'objectif est de ne pas faire sortir les communes du système politique ordinaire.

Pierre FOND – Plusieurs communes de mon intercommunalité sont carencées, et certaines sont concernées par un P.I.G. Sur ce sujet, deux stratégies sont possibles : une stratégie de confrontation, telle que défendue par le maire de Maisons-Laffitte ou une stratégie consistant à rester maître du dossier en essayant de trouver la bonne méthode pour le construire. Si la stratégie de la confrontation permet parfois de gagner du temps, elle est perdue d'avance, comme le laisse penser le renforcement de la réglementation et des conséquences financières. Je suis favorable à la stratégie de la méthode, plus respectueuse des intérêts municipaux. On peut s'interroger sur l'identité des opérateurs, le rythme de construction, le type de construction et adopter une démarche permettant de sortir du dispositif par le haut.

Quant à la réaction des habitants... Je ferai référence à la rue des Merlettes, une petite rue entre Montesson et Le Vésinet, dans laquelle depuis 14 ans nous essayons de faire passer un bus. Les habitants considèrent que ce passage de bus dégraderait de manière insupportable leurs conditions de vie. Tous nos concitoyens, quelles que soient nos villes, considèrent que la rue qui passe devant chez eux est privatisée à leur seul usage... Si nous allons dans ce sens, plus rien n'est possible. En tant qu'élus, le pire est de reconnaître devant ses concitoyens qu'on n'a plus la main sur l'urbanisme et que l'État s'est substitué à lui, car les citoyens détestent les élus inutiles, et ils n'ont pas tort. Même si cela est contraignant et difficile, il est préférable de prendre la voie de la négociation. Pour ce faire, l'élus ne peut pas agir seul. L'intérêt de cette délibération n'est pas uniquement financier, mais vise à offrir aux communes l'aide d'une grande collectivité à ses côtés pendant la négociation. Ma commune est également confrontée à des négociations sur le peuplement - au-delà des constructions, les citoyens s'inquiètent de savoir qui y habitera -, sur l'architecture...

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le premier Vice-président. On me demande de préciser que La loi E.L.A.N., la prochaine loi Logement, contient un dispositif permettant d'alléger et d'accélérer les procédures de P.I.G.

Olivier DE LA FAIRE – Je suis très inquiet des lois à venir et de la discordance que l'on constate dans les politiques publiques de l'État. L'État veut sanctionner les villes qui fonctionnent plutôt bien et ont un cadre de vie encore agréable et se permet de supprimer tous les moyens dans les transports publics, qui sont aujourd'hui saturés, en demandant de construire davantage de logements. L'État nous supprime les grands

projets d'infrastructures comme la ligne 18. Versailles ne peut pas développer de programmes de logements sur Satory lorsqu'on lui annonce que la ligne 18 n'arrivera qu'en 2030, voire jamais. Quelles sont les solutions qui s'offrent aux communes aujourd'hui lorsque les politiques publiques s'arrêtent et imposent aux communes de compenser ce qu'elles ne savent ou ne veulent pas faire ?

Michel LAUGIER – Je suis bien sûr favorable à cette délibération. Dans le cadre de mes nouvelles fonctions, je suis en contact avec de nombreux maires de ce département, et beaucoup sont inquiets. Nous pouvons être fiers de cette délibération proposée aujourd'hui. La situation est difficile et nous aurons à traiter de nombreux cas particuliers. La ville de Chevreuse est encerclée d'un côté par le château et de l'autre par des zones inondables : malgré sa bonne volonté, comment y construire des logements ? Voisins-le-Bretonneux n'est pas encore carencé, mais le sera très probablement. L'Etat a aménagé la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines jusqu'en 2003 et a fait de Voisins-le-Bretonneux le « Neuilly » de Saint-Quentin-en-Yvelines et lui reproche aujourd'hui de ne pas avoir suffisamment de logements sociaux, alors qu'il a permis sur la même période à La Verrière d'atteindre un taux de 76 % de logements sociaux et 74 % sur Trappes. L'Etat pousse certaines communes à créer de véritables ghettos, ce que les maires ne souhaitent pas et dépensera des millions, sans changer le fond du problème. Nous avons changé l'aspect des villes.

Je cite un exemple montrant que l'Etat est prêt à tout : Bandol, dans le Sud de la France, est la deuxième plus petite commune du Var. Dans cette commune carencée, L'Etat vient de se porter acquéreur d'une résidence de tourisme afin d'y proposer du logement social. Le Président du Sénat Gérard Larcher a confié à la sénatrice Sophie Primas une réflexion visant à modifier dans le bon sens la loi S.R.U. Il est prévu de présenter le travail de réflexion réalisé de manière très consensuelle par le Sénat mardi soir prochain à Bois-d'Arcy, à 19 heures 45, au domaine de la Tremblaye.

J'ajouterai qu'au-delà d'un plancher de logements sociaux, il est nécessaire d'instaurer un plafond afin d'éviter les catastrophes et de mettre l'État devant ses responsabilités, notamment sur le sujet des infrastructures. Enfin, il convient de donner aux maires le maximum d'attribution de logements.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie, Monsieur le Sénateur, de cette intervention.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-5761 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de deux plans d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants

M. LE PRESIDENT – Cette délibération est également importante, car elle vise à apporter une aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants confrontées à des baisses drastiques de dotations qui ont vu leur autofinancement

baisser substantiellement. Ces communes n'étaient pas concernées par la réforme des contrats départementaux.

Nicole BRISTOL, *rapporteur* – Le plan d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants 2018/2019, adopté en décembre 2017, vise à financer les investissements relatifs aux équipements publics et aménagements d'espaces publics de proximité des 16 plus grandes communes des Yvelines, exclues des dispositifs de droit commun que sont le Départemental Équipement et le Départemental Voirie. Il s'agit d'un dispositif exceptionnel en faveur de ces communes qui regroupent 42 % de la population du Département et jouent un rôle puissant de centralité urbaine sur leur bassin de vie. Ce financement départemental est établi dans un cadre négocié entre les communes et le Département et plus largement en cohérence avec les enjeux des Contrats Yvelines Territoires.

Ce rapport propose d'adopter pour un montant total d'engagement de 5 millions d'euros les deux premières conventions de financement entre le Département et les communes de :

- Saint-Germain-en-Laye (subvention de 2,5 millions d'euros pour 4 projets comprenant 10 opérations) : un projet Eco-ville, un projet de rénovation et d'amélioration des équipements sportifs, un projet de requalification de l'hypercentre et un projet de requalification du quartier Bel-Air,
- Chatou (subvention de 2,5 millions d'euros pour 1 projet) : un projet de rénovation du futur centre administratif.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5753 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de « départemental Equipement » et prorogation du contrat de Bailly

Marcelle GORGUÈS, *rapporteur* – Le « Départemental Equipement 2017-2019 » est le dispositif de soutien à l'équipement local proposé par le Département aux collectivités dont la population est comprise entre 2 000 et 25 000 habitants.

Ce rapport propose d'adopter un Départemental Equipement pour la commune de Maule (537 900 euros), la commune de Mézières-sur-Seine (493 500 euros, la commune d'Orgerus (504 720 euros), la commune de Vaux-sur-Seine (600 000 euros) et le Syndicat Intercommunal Bailly-Noisy (433 000 euros). Il est également proposé de proroger la date de démarrage des travaux pour trois opérations du contrat départemental de Bailly. Ces programmes classiques concernent la prise en charge des enfants (écoles, cantines, centres d'accueil...), le sport, les travaux nombreux et récurrents de rénovation énergétiques et d'économie d'énergie, l'environnement et l'aménagement d'espaces verts et l'accessibilité aux PMR (Personnes à Mobilité

Réduite). Concernant le contrat du syndicat intercommunal de Bailly Noisy, la Commission a discuté de la sécurité des terrains synthétiques, compte tenu de leurs effets sanitaires délétères.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5752 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de 14 contrats ruraux et prorogation de 3 contrats ruraux

Marcelle GORGUÈS, *rapporteur* – Le contrat rural est un dispositif de soutien à l'équipement local proposé par le Département et la région Ile-de-France aux collectivités de moins de 2 000 habitants. Il est complété, à l'initiative du Département, par une extension du contrat rural pour les communes de 1 000 à 2 000 habitants et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants, afin de compenser la baisse de leur montant de subvention tel qu'accordé par le nouveau contrat rural.

Ce rapport propose d'adopter un contrat rural et son extension départementale pour 6 communes : Les Bréviaires (148 000 euros), Longnes (148 000 euros), Oinville-sur-Montcient (148 000 euros), Saint-Léger-en-Yvelines (134 648 euros), Tessancourt-sur-Aubette (148 000 euros), Thoiry (148 000 euros). Il propose également d'adopter un contrat rural pour 8 communes : Autouillet (111 000 euros), Bazoches-sur-Guyonne (109 805 euros), Fontenay-Mauvoisin (111 000 euros), La Celle-les-Bordes (98 035 euros), La Hauteville (111 000 euros), Montchauvet (69 282 euros), Raizeux (111 000 euros) et Rosay (93 109 euros). Enfin, il est proposé de proroger les contrats ruraux des communes de Cernay-la-Ville, Galluis et Orvilliers.

On peut ajouter aux destinations de ces travaux quelques lieux de convivialité et noter à Thoiry la création d'une maison des services au public.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5754 est adoptée à l'unanimité.

Dispositif agriculture L.E.A.D.E.R. 2018

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, *rapporteur* – Le présent rapport propose la participation du Département au programme L.E.A.D.E.R. (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) sur 2018, dans le cadre de la mesure 19 du Programme de Développement Rural (PDR) Ile-de-France, afin de pouvoir cofinancer les projets portés par les deux Groupes d'Actions Locales du territoire. Le programme L.E.A.D.E.R. permet de financer des projets structurants dans les territoires ruraux et a un effet levier, car les cofinancements publics permettent de mobiliser les fonds européens L.E.A.D.E.R. deux groupes d'actions locales seraient concernés par ce dispositif : le Groupe d'Actions Locales (G.A.L.) de Seine Aval et le G.A.L. du Plateau de Saclay, pour des actions visant à accroître la diversification au sein des

exploitations agricoles, à développer les circuits courts, à lutter contre le gaspillage alimentaire, à développer les filières biomasse et bois pour produire de l'énergie et des matériaux locaux. Les modalités de financement du département sont de 40 % maximum et il vous est proposé de voter pour l'année 2018 une enveloppe de 50 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5756 est adoptée à l'unanimité.

Charte de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay

Josette JEAN, *rapporteur* - Compte tenu des projets de développement relatifs à l'Opération d'intérêt national Paris-Saclay et du cadre agricole et naturel exceptionnel dans lequel ils s'inscrivent, la loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010 reconnaît le rôle des espaces agricoles, naturels et forestiers sur le plateau de Saclay et ses vallées, qu'il convient de maintenir, préserver et valoriser avec la création de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (Z.P.N.A.F.) du plateau de Saclay. La Z.P.N.A.F. qui s'étend sur 4 115 hectares comprend 2 469 hectares consacrés aux activités agricoles et 1 646 hectares composés d'espaces forestiers et naturels. Ce périmètre couvre 3 communautés d'agglomération et 16 communes dont 6 communes localisées dans les Yvelines. L'Établissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay sollicite le Conseil départemental pour l'adoption et la signature de la charte de la Z.P.N.A.F. Cette charte contribue à partager une vision commune de la zone de protection et définit des objectifs visant à préserver les fonctionnalités des espaces agricoles et naturels et à assurer une gestion économe de ces espaces. Le présent rapport a pour objet d'approuver la charte de la Z.P.N.A.F. du plateau de Saclay et autoriser le Président du Conseil départemental des Yvelines à la signer.

Le décret du 27 décembre 2013 a délimité un périmètre de 4 115 hectares qui sanctuarise la zone en la rendant non urbanisable en distinguant 2 469 hectares d'espaces agricoles et 1 646 hectares d'espaces naturels et forestiers. La loi sur le Grand Paris précise qu'au sein de la Z.P.N.A.F., l'Établissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay (EPAPS) élabore un programme d'actions, en concertation avec les communes ou établissements publics de coopération intercommunale situés dans la zone de protection.

Concernant la charte Z.P.N.A.F., un comité de pilotage regroupant les acteurs institutionnels du territoire (l'EPA-Paris-Saclay, Communautés d'agglomération, chambre d'agriculture, services de l'État, etc.) a été mis en place sous la présidence de la préfecture de l'Essonne. L'établissement public Paris Saclay, la Chambre d'agriculture. L'ensemble des acteurs institutionnels du territoire réuni au sein du comité de pilotage de la Z.P.N.A.F. s'est accordé sur la nécessité d'adopter une charte dont les objectifs sont les suivants : partager une vision commune de la vocation de la

Z.P.N.A.F., définir les types d'aménagement ou d'installation qui pourront être autorisés à se développer dans la Z.P.N.A.F., organiser le processus consultatif et de suivi des projets en Z.P.N.A.F.

Les autres partenaires sollicités par l'EPAPS pour signer la charte sont : les intercommunalités du territoire ZPNAF, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée Chevreuse, la Région Ile-de-France, la Société du Grand Paris, le Conseil départemental de l'Essonne, la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France, l'Agence des Espaces Verts, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France, l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Les collectivités et institutions signataires de la charte s'engagent, pour ce qui les concerne, à en reprendre les orientations. La charte est adoptée pour une durée maximale de six ans.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales.

La délibération 5-5749 est adoptée à l'unanimité.

RN 10 - mise à 2 x 2 voies à Rambouillet. Signature d'une convention pour le financement d'une première tranche de travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* - Plutôt que de la délibération, je préfère vous parler de ses coulisses. Par une fraîche matinée d'octobre 2017, le Préfet de Région avait réuni un certain nombre de convives afin de leur servir un plat somme toute banal, relatif à la déviation de la route nationale 10, sauce Rambouillet, en choisissant la D.U.P. comme ingrédient majeur, qui expire le 4 juin 2018. Il part donc au marché acheter la liste des ingrédients, avec une liste de prix indicatifs, mais d'une version 2005. Or les prix avaient plus que doublé. M. Le Préfet de Région a été très gêné, car si la D.U.P. n'est pas exécutée avant le 4 juin 2018, elle tombe, ce qui signifie qu'il faut commencer les travaux en urgence. Il ne peut pas non plus la prolonger, car les estimations effectuées en 2005 valent plus du double aujourd'hui, ce qui n'est pas envisageable réglementairement parlant. Lorsqu'il a sorti sa bourse au marché, il s'est aperçu qu'elle était vide. Ses convives sont devenus les dindons de la farce. Il a ponctionné à chacun 625 000 euros sur les deux exercices budgétaires 2018 et 2019. Les travaux pourront commencer avant le mois de juin 2018, la D.U.P. et la déviation de Rambouillet auront été sauvées grâce à la région Ile-de-France, la communauté d'agglomération de Rambouillet et au département des Yvelines, ainsi qu'à l'État. Les 2,5 millions d'euros dont il avait besoin ont ainsi été divisés par quatre.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5746 est adoptée à l'unanimité.

Programme 2018 d'amélioration de la sécurité routière sur les routes départementales

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de réalisation 2017 du programme d'amélioration de la sécurité routière sur les routes départementales, de proposer le programme 2018 pour un montant de 1 150 000 euros TTC composé principalement de trois opérations nouvelles.

Concernant le programme 2017, les crédits de paiement consacrés à ce programme se sont élevés à 2 805 846 euros, dont 10 000 euros d'acquisition de matériels pédagogiques et ont permis d'engager des opérations sur le programme 2013-2014-2015 et 2016 et sur le programme 2017, dont le total s'élève à 2 503 983 euros. La Région a décidé de subventionner en 2017 au titre du programme de sécurité routière, trois opérations du programme 2016 et une opération du programme 2017 pour un montant de 728 500 euros.

Concernant le programme 2018, il vous est proposé d'approuver deux nouvelles opérations d'amélioration de la sécurité routière pour un montant total d'autorisation de programme individualisée de 850 000 euros. La première concerne l'aménagement d'une chicane d'entrée de ville et d'une piste cyclable sur la RD 58 à Lévis-Saint-Nom et au Mesnil-Saint-Denis et la seconde l'aménagement de l'entrée Ouest de la RD 113 à Rosny-sur-Seine. Ce programme intègre également des petits travaux urgents de sécurité et le traitement des obstacles latéraux, des îlots séparateurs et des dispositifs de retenue, pour un montant total de 300 000 euros. Le total du programme 2018 s'élève 1,15 million d'euros.

Comme les années précédentes, les opérations de sécurité d'intérêt régional du programme 2018 seront proposées, au titre de la sécurité routière, au Conseil Régional d'Ile-de-France.

2,25 millions d'euros de crédits de paiement ont été votés au budget primitif qui permettront de solder les opérations terminées en 2016, solder les opérations des programmes 2015 et 2016, poursuivre les opérations du programme 2017 et réaliser les opérations du programme 2018. Les opérations nouvelles proposées dans ce rapport seront réalisées sur les marchés à bons de commande existants, de même que les petits travaux.

Les services de la voirie en charge de la sécurité routière à l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines–Hauts-de-Seine étudient actuellement les projets suivants :

- Réaménagement du carrefour RD 928 x RD 110 à Magnanville et Mantes-la-Ville ;
- Réaménagement du carrefour RD 89 x RD 114 à Bréval ;
- Aménagement d'une chicane d'entrée de ville sur la RD 74 à Chavenay ;

- Aménagement de l'entrée d'agglomération sur la RD 190 à Saint-Germain-en-Laye ;
- Aménagements de sécurité en traversée d'agglomération sur la RD 284 à Saint-Germain-en-Laye et au Pecq ;
- Aménagements de sécurité hors agglomération sur la RD 11 entre Fontenay-le-Fleury et Villepreux.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5748 est adoptée à l'unanimité.

Foyer d'accueil médicalisé à Bècheville. Acquisition et aménagement de deux bâtiments modulaires d'enseignement médical et restructuration de bâtiments existants

Laurent BROSSE, *rapporteur* - Cette délibération concerne une opération d'acquisition et aménagement de bâtiments modulaires d'enseignement médical et la restructuration de bâtiments existants pour y loger les services techniques sur le site de Bècheville du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan Les Mureaux dans le cadre de la construction du Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.). Cette opération porte sur un montant total de 2,84 millions d'euros TTC. Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine est appelé à participer financièrement à hauteur de la moitié de l'opération.

M. LE PRESIDENT – Nous connaissons bien ce dossier important. Un premier rapport sera présenté par Marie-Célie Guillaume lors de la séance du 29 juin 2018, sur les gains de la mutualisation de nos services avec les Hauts-de-Seine. Les gains en voirie sont déjà très concrets. Sur l'archéologie préventive, le gain n'est pas financier, mais l'apport des Yvelines a permis de débloquent des problèmes de construction dans les communes des Hauts-de-Seine. Ainsi, Clamart a pu lancer un ambitieux projet de Z.A.C. grâce aux ressources humaines d'archéologie préventive des Yvelines.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5757 est adoptée à l'unanimité.

Foyer d'accueil médicalisé à Bècheville. Implantation d'une plateforme interdépartementale sur le site

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Il n'existe pour le moment pas de gain dans cette opération conjointe, qui n'aurait pas pu se faire sans la collaboration du Département des Hauts-de-Seine. Le département des Yvelines travaille depuis 2015 avec celui des Hauts-de-Seine sur ce projet de foyer d'accueil des personnes lourdement handicapées. Ce projet est né du constat inadmissible qu'une centaine de

personnes lourdement handicapées sur notre département étaient sans solution, restaient à domicile où étaient exilées vers la Belgique. Nous avons souhaité faire de cet établissement un modèle dans la prise en charge des personnes en situation de handicap (psychiques et autistes). Pendant deux ans, nous avons visité tous les établissements réputés pour leur bonne prise en charge de ce public, pris des conseils, consulté des experts dans les domaines architecturaux et médicaux. En parallèle, nos services juridiques ont réfléchi au meilleur montage foncier possible. Un cahier des charges a été lancé via un appel à projets en mai 2017. La commission de sélection s'est réunie en décembre et a porté son choix sur la Fondation des Amis de l'Atelier.

La plateforme sera installée dans l'îlot I du site de l'hôpital de Meulan-Les Mureaux, situé à Bècheville, sur 6,3 hectares. Cet emplacement sera acquis par l'E.P.F.I.D.F. et sera ensuite vendu au département des Yvelines. Il est aujourd'hui occupé par des bâtiments qui devront être soit détruits, soit relocalisés. Il est nécessaire de refaire les voiries et les réseaux d'accès. Les travaux d'acquisition et d'aménagement représentent 9,5 millions d'euros, répartis en deux parts égales entre les deux Départements. Le foncier sera ensuite mis à la disposition du gestionnaire, via la signature d'un bail emphytéotique de 25 à 30 ans sans contrepartie financière. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Fondation des Amis de l'Atelier et le coût du bâtiment a été estimé à 22 millions d'euros. Les deux Départements verseront une subvention exceptionnelle d'investissement pour financer cette construction : en contrepartie, le coût de fonctionnement de l'établissement sera diminué via le prix de journée facturé aux résidents. Le patrimoine bâti restera la priorité des deux Départements au lieu de rentrer dans le patrimoine de l'association gestionnaire.

Karl OLIVE- Je remercie Marie-Hélène Aubert et le Département de la concrétisation de cet engagement électoral de la campagne 2015.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5755 est adoptée à l'unanimité.

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes en Difficultés (PDALHPD) 2017/2022

Catherine ARENOU, *rapporteur* - Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022 est copiloté par l'État et par le Département et permet de coordonner les partenaires.

Le bilan du plan précédent est le suivant :

- les objectifs de production du logement social sont atteints, sans pour autant être satisfaisants, car l'offre en logements PLAI reste trop faible ;
- une offre de logements sociaux encore largement déficitaire au regard des 49 000 demandeurs de logements ;

- des attributions de logements sociaux qui ne bénéficient pas encore suffisamment aux publics prioritaires ;
- les efforts financiers déployés dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL) par l'ensemble des partenaires sont stables sur la durée du plan, alors que la demande des personnes les plus fragiles augmente ;
- un accompagnement social dynamique et concerté par le déploiement des aides « accès et maintien dans le logement » financés (300 familles accompagnées par an)
- une action partenariale efficace pour prévenir les expulsions locatives ;
- un traitement et un suivi améliorés des dossiers de l'Habitat Indigne.

Sur la base d'un diagnostic partagé, nous travaillons sur le plan jusqu'en 2022 en définissant 7 axes :

- L'axe 1 regroupe les objectifs de production d'une offre adaptée en structures d'hébergement d'urgence et d'insertion, de logement social familial et de logements spécifiques ;
- L'axe 2 vise l'amélioration de l'orientation et de la prise en charge des personnes sollicitant un hébergement ;
- L'axe 3 a pour objectif de fluidifier le parcours résidentiel du public prioritaire de l'hébergement au logement autonome ;
- L'axe 4 vise la mobilisation d'un accompagnement social adapté pour l'accès et le maintien dans un logement pour le public le plus en difficulté ;
- L'axe 5 vise la précarité énergétique et la maîtrise des charges ;
- L'axe 6 correspond à la mise en œuvre du Plan Départemental de Lutte Contre l'Habitat Indigne ;
- L'axe 7 vise la prévention des expulsions locatives.

Il vous est demandé d'approuver cette délibération et d'y adjoindre les moyens correspondant pour l'année 2018 à 1 860 750 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5721 est adoptée à l'unanimité

Politique C05 Culture et patrimoine Projet d'expérimentation de résidence territoriale à l'association "Les Musiciens de la Prée - Orchestre de l'Alliance"

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Cette délibération s'inscrit dans un projet d'expérimentation de résidence territoriale en apportant une aide financière à l'association « Les Musiciens de la Prée - Orchestre de l'Alliance » à hauteur de 200 000 euros. Ce projet s'inscrit dans un complément des appels à projets. Ce dispositif est destiné à soutenir des équipements à rayonnement départemental et a été mis en œuvre en 2016 pour trois ans. Certains équipements comme la Scène Nationale

à Saint-Quentin-en-Yvelines ou le centre Dramatique national de Sartrouville reçoivent du Département un soutien du même acabit. Ce projet est à vocation tripartite. L'orchestre de l'Alliance a été fondé en 1995 et a engagé depuis de nombreuses années des actions dans les Yvelines. Cet accompagnement financier contient un programme déterminé de projets pédagogiques avec des écoles, collèges et lycées. Les objectifs de ce projet sont de contribuer à l'équité d'accès à la culture pour les habitants, les jeunes et les enfants, assurer la continuité entre les espaces ruraux et urbains et renouveler les partenariats et les coopérations sur le territoire.

Les modalités de participation financière de G.P.S.&O. et du Département sont définies. Le premier contribue au paiement de prestations. Une évaluation et des contrôles auront lieu et permettront de produire des bilans. Ce projet de grande envergure territoriale sera accompagné d'une communication et d'une promotion.

Janick GEHIN – J'approuve pleinement ce projet de résidence, complet et équilibré. J'aimerais qu'un tel projet se mette en place sur le territoire des Boucles de Seine.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales (moins une abstention).

La délibération 3-5758 est adoptée à l'unanimité.

GIP Yvelines coopération internationale et développement - Modification de la convention constitutive et subvention 2018

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer avec Yvelines Coopération internationale Développement, le G.I.P. constitué en 2015 pour soutenir notre politique de coopération, une convention constitutive.

Un G.I.P. n'a pas de statut et doit signaler toute modification de sa convention constitutive. Il regroupait à l'origine 10 membres et en compte aujourd'hui 148. Il continue à croître grâce à l'action de Jean-Marie Tétart, Maire de Houdan, qui a réussi à faire venir 69 membres supplémentaires, qui devraient permettre d'atteindre le chiffre de 217 membres actifs (associations, collectivités, entreprises, département des Yvelines). Le Département détient 60 % des sièges au Bureau du G.I.P. il s'agit aujourd'hui d'entériner ce nouveau périmètre de 217 membres actifs, qui coopèrent sur le plan financier, de la formation et sur le plan technique.

Le deuxième volet de cette délibération consiste à reconduire le budget accordé à Yvelines Coopération internationale Développement, qui s'élève à 860 000 euros, soit environ la moitié du total du budget de Coopération internationale du Département.

J'ai eu le privilège de faire partie du dernier voyage au Sénégal, en présence de Monsieur le Président et de Nicolas Dainville, nous avons pu constater et vérifier la bonne affectation des subventions : chaque euro prend là-bas une dimension extraordinaire d'efficacité sur le plan humain et a de fortes conséquences sur la

population. Ces subventions apportent des moyens locaux permettant aux populations à s'auto suffire, de façon à limiter le phénomène migratoire. Un chef de village nous a déclaré qu'une vingtaine de jeunes avaient disparu ou étaient décédés sur les routes de la Méditerranée, par manque d'horizon économique. Nous avons par exemple permis d'implanter une culture maraîchère, grâce à une pompe à eau permettant de capter de l'eau à 30 mètres de profondeur, ce qui permet de développer des emplois locaux. Les chefs de village et les villageois ont manifesté leur plus grande reconnaissance.

Marie-Hélène AUBERT – Grâce à ce G.I.P. la solidarité internationale grandit dans les Yvelines, car son objectif initial est de réunir tous les acteurs de la solidarité dans le département. Je présidais la semaine dernière le jury des bourses solidaires jeunes j'ai vu arriver 31 projets extrêmement bien construits. Grâce à l'exposition que nous inaugurerons la semaine prochaine au domaine de Mme Elisabeth sur le sujet de la coopération internationale, nous pourrons sensibiliser tous les jeunes du premier degré jusqu'au lycée sur la coopération internationale. Cette exposition est une porte d'entrée à de nombreux sujets pédagogiques : coopération internationale, climat, migration, emploi, religion, équilibre des mondes. Le travail de sensibilisation à la solidarité internationale s'annonce prometteur. Cette exposition, prévue pour un an, sera sans doute prolongée afin que les enseignants s'en saisissent.

M. LE PRESIDENT – Nous devons cette année retravailler le système juridique de relations que nous entretenons avec le G.I.P. et la Maison des Yvelines. La Chambre régionale nous a fait des remarques à prendre en compte.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales (moins une abstention).

La délibération 1-5738 est adoptée à l'unanimité

Bilan de l'expérimentation et déploiement du travail à distance

Clarisse DEMONT, *rapporteur* – Cette expérimentation s'est déroulée entre les mois de mai et de décembre 2017 et a porté sur 143 agents. Le Département s'est saisi de l'opportunité offerte par les dispositions du décret du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. Les expérimentateurs ont été sélectionnés par service, sur la base du volontariat, les agents pouvant interrompre l'expérimentation à tout moment. Pendant l'expérimentation, l'autorisation de travail à distance s'est limitée à un jour fixe par semaine. Les agents ont tous été dotés d'un pack de matériel (ordinateur portable, souris, d'un micro-casque téléphone portable). Ils ont conservé un écran et un clavier à leur bureau professionnel. La collectivité a pris en charge le coût de ce pack et sa maintenance. Deux questionnaires ont été adressés aux agents en décembre 2017 ont permis de réaliser le bilan quantitatif et qualitatif de cette expérimentation. Le taux de participation élevé (92,3 %) a donné une vraie légitimité au résultat : le travail à distance est apprécié par 97 % des expérimentateurs, dont 82,6 % n'ont pas nécessité d'un temps d'adaptation particulier.

Il est proposé de déployer ce nouveau mode de travail à l'ensemble des agents dont les activités sont compatibles avec un exercice à distance et d'autoriser le Président à signer des arrêtés liés à la mise en place de ce travail à distance au sein de la collectivité et tout autre document y afférent.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5745 est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 50.

Commission permanente le 18 mai 2018

Prochaine séance plénière : vendredi 29 juin 2018.

Le Secrétaire :

Nicolas DAINVILLE

Le Président :

Pierre BEDIER

communication des marchés notifiés entre le 15 janvier et le 20 mars 2018
en vertu de la délégation donnée au président du conseil départemental
(art. 3221-11 du code général des collectivités territoriales)

<u>numéro de marché</u>	<u>objet du marché</u>	<u>date de notification</u>	<u>reconduction nbre</u>	<u>montant ht</u>	<u>montant mini ht par période d'exécution</u>	<u>montant maxi ht par période d'exécution</u>	<u>code postal</u>	<u>nom du contractant</u>
20171468	fourniture et aménagement végétal de trois halls pour le bâtiment alpha à <u>guyancourt</u>	10/01/2018	0	38 423,00	-	-	91290	jardins de l'orangerie
20180013	sartrouville - aménagement d'un plateau en rez-de-chaussée d'un ensemble <u>immobilier</u>	27/02/2018	0	113 035,20	-	-	27000	semap
20180012	sartrouville - aménagement d'un plateau en rez-de-chaussée d'un ensemble <u>immobilier</u>	01/03/2018	0	58 676,00	-	-	95340	pcv confort
20171444	rd91 - saint-forget - confortement de talus du pr16+635 au pr+670	16/02/2018	0	298 221,25	-	-	94550	botte fondations
20180014	sartrouville - aménagement d'un plateau en rez-de-chaussée d'un ensemble <u>immobilier</u>	27/02/2018	0	298 900,00	-	-	93240	srg
20171341	fourniture de pièces détachées de véhicules multimarques d'un ptac inférieur ou égal à 3.5tonnes pour le département des yvelines	13/01/2018	3	-	0,00	150 000,00	78310	coignieres pieces auto
20180027	mission de conseil et d'expertise juridique sur la moa déléguée	01/02/2018	0	15 680,00	-	-	44000	cvs
20180011	sartrouville - aménagement d'un plateau en rez-de-chaussée d'un ensemble <u>immobilier</u>	27/02/2018	0	106 609,89	-	-	92700	etce 92
20171366	fourniture de fioul domestique	15/01/2018	2	-	0,00	60 000,00	92400	delostal et thibault

<u>20171342</u>	<u>service d'entretien et de réparation des véhicules toutes marques du conseil départemental des yvelines - ptac inférieur ou égal à 3.5 tonnes</u>	<u>13/02/2018</u>	<u>3</u>	-	<u>0,00</u>	<u>360 000,00</u>	<u>78192</u>	<u>ad-va-fiv</u>
<u>20180065</u>	<u>fourniture des pièces détachées, entretien et réparation des véhicules agricoles multimarques</u>	<u>27/02/2018</u>	<u>3</u>	-	<u>sans mini</u>	<u>sans maxi</u>	<u>91540</u>	<u>chouffot sas</u>

Conseil départemental du 30 mars 2018
liste des avenants notifiés
(du 15 janvier et le 20 mars 2018)

<u>n° de marché contractant</u>	<u>objet du marché</u>	<u>objet de l'avenant</u>	<u>date d'effet de l'avenant</u>	<u>montant ht de l'avenant</u>	<u>montant du marché</u>			<u>% de variation (sur le montant initial)</u>
					<u>montant initial ht</u>	<u>montant ht avant le présent avenant</u>	<u>nouveau montant ht</u>	
<u>2017-0488</u> <u>france</u> <u>etancheite</u>	<u>poissy</u> <u>collège les grands champs</u> <u>travaux de réfection des étanchéités des toitures</u> <u>terrasses, mise en accessibilité du site avec</u> <u>création d'un ascenseur</u> <u>lot n° 2 - etanchéité, garde corps, bardage</u> <u>(ascenseur et segpa)</u>	<u>avenant n°1</u>	<u>13/02/2018</u>	<u>0,00</u>	<u>219 200,94</u>	<u>219 200,94</u>	<u>219 200,94 €</u>	<u>0,00%</u>
<u>2017-0488</u> <u>france</u> <u>etancheite</u>	<u>poissy</u> <u>collège les grands champs</u> <u>travaux de réfection des étanchéités des toitures</u> <u>terrasses, mise en accessibilité du site avec</u> <u>création d'un ascenseur</u> <u>lot n° 2 - etanchéité, garde corps, bardage</u> <u>(ascenseur et segpa)</u>	<u>avenant n°2</u>	<u>13/02/2018</u>	<u>735,00</u>	<u>219 200,94</u>	<u>219 200,94</u>	<u>219 935,94 €</u>	<u>0,34%</u>
<u>2017-0489</u> <u>gtpr</u>	<u>poissy</u> <u>collège les grands champs</u> <u>travaux de réfection des étanchéités des toitures</u> <u>terrasses, mise en accessibilité du site avec</u> <u>création d'un ascenseur</u> <u>lot n° 1 - désamiantage, gros œuvre, corps d'état</u> <u>secondaire</u>	<u>avenant n°2</u>	<u>21/02/2018</u>	<u>31 113,71</u>	<u>755 522,11</u>	<u>755 237,61</u>	<u>786 351,32 €</u>	<u>4,08%</u>

<u>2017-0486</u> <u>egb electricite</u>	<u>saint germain en laye</u> <u>collège marcel roby</u> <u>travaux de réfection des courants faibles et du</u> <u>système de sécurité incendie</u> <u>lot unique - electricité courants forts et faibles</u>	<u>avenant n°2</u>	<u>27/01/2018</u>	<u>6 744,70</u>	<u>198 700,00</u>	<u>203 669,40</u>	<u>210 414,10 €</u>	<u>5,90%</u>
<u>2015-137</u> <u>manag</u>	<u>ecqueville</u> <u>collège léonard de vinci</u> <u>travaux de réfection partielle de sols, peintures,</u> <u>sanitaires élèves et verrière, ravalement des</u> <u>façades, mise aux normes accessibilité du parvis</u> <u>accès élèves et réfection chaufferie - mission sps</u>	<u>avenant n°1</u>	<u>29/01/2018</u>	<u>217,00</u>	<u>1 389,50</u>	<u>1 389,50</u>	<u>1 606,50 €</u>	<u>15,62%</u>
<u>2015-53</u> <u>eiffage</u> <u>construction</u>	<u>maule</u> <u>collège la mauldre</u> <u>travaux de mise en accessibilité du bâtiment</u> <u>externat, de réfection partielle des courants faibles</u> <u>et forts et remplacement partiel de revêtements de</u> <u>sol</u> <u>lot n° 1 - installation, démolition, gros-œuvre, vrd,</u> <u>cloison, carrelage, faïence, menuiseries intérieures,</u> <u>étanchéité, bardage</u>	<u>avenant n°3</u>	<u>01/02/2018</u>	<u>4 417,60</u>	<u>273 000,00</u>	<u>307 851,96</u>	<u>312 269,56 €</u>	<u>14,38%</u>
<u>2016-1179</u> <u>srq</u>	<u>la celle st cloud</u> <u>sas avenue la drionne</u> <u>restructuration du pôle d'action sociale</u> <u>lot n° 1 - désamiantage, maçonnerie, vrd,</u> <u>menuiseries extérieures et corps d'états secondaires</u>	<u>avenant n°3</u>	<u>01/02/2018</u>	<u>13 800,00</u>	<u>245 000,00</u>	<u>277 409,68</u>	<u>291 209,68 €</u>	<u>18,86%</u>
<u>2016-1180</u> <u>hydroelec</u>	<u>la celle st cloud</u> <u>sas avenue la drionne</u> <u>restructuration du pôle d'action sociale</u> <u>lot n° 2 - plomberie, cvc</u>	<u>avenant n°3</u>	<u>01/02/2018</u>	<u>11 205,00</u>	<u>96 868,00</u>	<u>112 748,04</u>	<u>123 953,04 €</u>	<u>27,96%</u>

<u>2012-532</u> <u>qualiconsult</u> <u>securite</u>	<u>sartrouville</u> <u>collège colette</u> <u>réhabilitation et restructuration du collège</u> <u>mission de coordination en matière de sécurité et</u> <u>protection de la santé</u>	<u>avenant n°1</u>	<u>19/02/2018</u>	<u>-510,00</u>	<u>7 820,00</u>	<u>7 820,00</u>	<u>7 310,00 €</u>	<u>-6,52%</u>
<u>2017-</u> <u>0400durand</u>	<u>guyancourtcollège arianetravaux de réfection des</u> <u>courants forts et faibleslot n° 2 - faux plafonds</u>	<u>avenant n°1</u>	<u>08/03/2018</u>	<u>7 500,00</u>	<u>114 307,37</u>	<u>114 307,37</u>	<u>121 807,37 €</u>	<u>6,56%</u>
<u>2015-362</u> <u>team reseaux</u>	<u>breval</u> <u>collège les nénuphars</u> <u>réhabilitation du collège</u> <u>lot n° 7 - electricité cfo-cfa, mise en conformité</u> <u>ascenseur</u>	<u>avenant n°1</u>	<u>14/03/2018</u>	<u>4 860,21</u>	<u>399 006,13</u>	<u>399 006,13</u>	<u>403 866,34 €</u>	<u>1,22%</u>
<u>2014-567</u> <u>servent</u>	<u>fontenay le fleury</u> <u>collège rené descartes</u> <u>réhabilitation, restructuration</u> <u>lot n° 12 - réhabilitation, restructuration</u>	<u>avenant n°1</u>	<u>21/02/2018</u>	<u>9 132,45</u>	<u>38 926,03</u>	<u>38 926,03</u>	<u>48 058,48 €</u>	<u>23,46%</u>
<u>2014-562</u> <u>sertac</u>	<u>fontenay le fleury</u> <u>collège rené descartes</u> <u>réhabilitation, restructuration</u> <u>lot n° 7 - cloisons, doublages, faux-plafonds,</u> <u>peinture</u>	<u>avenant n°2</u>	<u>21/02/2018</u>	<u>25 415,26</u>	<u>449 072,50</u>	<u>456 585,20</u>	<u>482 000,46 €</u>	<u>7,33%</u>
<u>2014-585</u> <u>amt</u>	<u>sartrouville</u> <u>collège colette</u> <u>réhabilitation et restructuration du collège</u> <u>lot n° 5 - démolitions, clos-couvert, finitions</u> <u>techniques, vrd</u>	<u>avenant n°5</u>	<u>21/02/2018</u>	<u>40 141,49</u>	<u>3 974 710,87</u>	<u>4 318 840,61</u>	<u>4 358 982,10 €</u>	<u>9,67%</u>

SOMMAIRE

<i>ADOPTION DES COMPTES RENDUS ANALYTIQUES N°979 DU 22 DECEMBRE 2017, N°980 DU 26 JANVIER 2018 ET N°981 DU 9 FEVRIER 2018</i>	1
<i>COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</i>	2
<i>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR</i>	2
<i>BILAN DE FREQUENTATION TOURISTIQUE 2017</i>	2
<i>PLAN YVELINOIS D'AMORCE A LA RENOVATION URBAINE – ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC LE TERRITOIRE DE GPS&O</i>	3
<i>CONVENTION PRIOR'YVELINES VOLET RENOVATION URBAINE AVEC LA COMMUNE DE LIMAY, GPS&O ET L'EPARECA</i>	6
<i>PLAN DEPARTEMENTAL D'APPUI AUX COMMUNES CARENCEES</i>	6
<i>APPROBATION DE DEUX PLANS D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES DE PLUS DE 25 000 HABITANTS</i>	14
<i>APPROBATION DE « DEPARTEMENTAL EQUIPEMENT » ET PROROGATION DU CONTRAT DE BAILLY</i>	15
<i>APPROBATION DE 14 CONTRATS RURAUX ET PROROGATION DE 3 CONTRATS RURAUX</i>	16
<i>DISPOSITIF AGRICULTURE L.E.A.D.E.R. 2018</i>	16
<i>CHARTRE DE LA ZONE DE PROTECTION NATURELLE, AGRICOLE ET FORESTIERE DU PLATEAU DE SACLAY</i>	17
<i>RN 10 - MISE A 2 X 2 VOIES A RAMBOUILLET. SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UNE PREMIERE TRANCHE DE TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ETAT</i>	18
<i>PROGRAMME 2018 D'AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES</i>	19
<i>FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE A BECHEVILLE. ACQUISITION ET AMENAGEMENT DE DEUX BATIMENTS MODULAIRES D'ENSEIGNEMENT MEDICAL ET RESTRUCTURATION DE BATIMENTS EXISTANTS</i>	20
<i>FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE A BECHEVILLE. IMPLANTATION D'UNE PLATEFORME INTERDEPARTEMENTALE SUR LE SITE</i>	20
<i>PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTES (PDALHPD) 2017/2022</i>	21

<i>POLITIQUE C05 CULTURE ET PATRIMOINE PROJET D'EXPERIMENTATION DE RESIDENCE TERRITORIALE A L'ASSOCIATION "LES MUSICIENS DE LA PREE - ORCHESTRE DE L'ALLIANCE"</i>	22
<i>GIP YVELINES COOPERATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT - MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE ET SUBVENTION 2018</i>	23
<i>BILAN DE L'EXPERIMENTATION ET DEPLOIEMENT DU TRAVAIL A DISTANCE</i>	24
SOMMAIRE	32